

Entretien avec Charles Gardou

« Il n'y a pas de vie minuscule à l'école »

PROPOS RECUEILLIS PAR **Valérie Barry**

DANS **LA NOUVELLE REVUE DE L'ADAPTATION ET DE LA SCOLARISATION** 2013/1 N° 61 , PAGES 13 À 22
ÉDITIONS **INSEI**

ISSN 1957-0341

ISBN 9782366160109

DOI 10.3917/nras.061.0013

Date de mise en ligne : 06/02/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2013-1-page-13?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour INSEI.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

donne. Il en est ainsi de celui de *société inclusive*, aux multiples déclinaisons. On parle d'éducation, d'accueil de la petite enfance, d'École, d'Université et de lieux professionnels inclusifs. On souhaite des pratiques culturelles, artistiques, sportives ou touristiques inclusives. On désire des politiques, des législations, des structures et des dispositifs inclusifs. On aspire à un environnement inclusif. On espère un développement inclusif et, plus globalement, une culture inclusive. Cependant, la rapide et ample diffusion de ce concept, avec son cortège de dérivés, peut le faire suspecter de n'être qu'un écran de fumée rhétorique. Une jonglerie abstraite qui cacherait une réalité plus trompeuse que vertueuse. Une nouvelle musique d'ambiance; une danse avec des mots venus artificiellement se substituer à leurs ancêtres forgés autour de la notion d'intégration. Faute d'en ausculter les contours, les plis et replis, l'on risque de passer au large de son sens profond. Plus: de le dénaturer. Aussi est-il nécessaire d'interroger les différentes couches de significations de ce concept feuilleté, d'éclairer ses multiples facettes à partir d'une juste appréhension des réalités de vie des exclus de notre société et de leur subjectivité en souffrance, dans un contexte paradoxal.

L'idée de société inclusive tourne le dos à toute forme de captation, qui accroît de fait le nombre de personnes empêchées, de bénéficiaire, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre. D'ailleurs, le terme *empêcher*, du bas latin *impedicare*, dérivé de *pedica* (« piège pour prendre les animaux par la patte »), signifie littéralement « prendre au piège, entraver, placer quelqu'un dans l'impossibilité d'agir, mettre obstacle à ce qu'une chose ait lieu ». Pensons à cet égard à la trilogie de Hannah Arendt dans *Condition de l'homme moderne*: travail, œuvre, action, qui permet la constitution d'un espace public susceptible de structurer les relations humaines. Aussi, une société inclusive relève d'un investissement global, qui n'est pas de l'ordre d'une nécessité liée au seul handicap. Ce qui prime est l'action sur le contexte pour le rendre propice à tous, afin de signifier concrètement à chaque membre de la société: ce qui fait votre singularité (votre âge, votre identité ou orientation sexuelle, vos caractéristiques génétiques, vous appartenance culturelle et sociale, votre langue, vos convictions, aux opinions politiques ou toute autre opinion, vos potentialités, vos difficultés ou votre handicap) ne peuvent vous priver du droit de jouir de l'ensemble des biens sociaux. Ils ne sont la prérogative de personne. Nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social: c'est de mon point de vue le premier fondement d'une société inclusive. Mais l'objectif d'une école comme un « *chez soi pour tous* » ne serait que chimère s'il n'était assorti d'accompagnements et de médiations compensatoires, de modalités de suppléance ou de contournement. En bref, toute une gamme d'accommodements et de modalités pour garantir l'accessibilité des dispositifs et ressources. « *Mettre dedans* » ne suffit pas. Autorise-t-on chacun à apporter sa contribution à la vie sociale, culturelle et communautaire dans l'espace scolaire? Favorise-t-on l'éclosion et le déploiement des potentiels? Les accommodements ne se limitent pas à une action spécifique pour des personnes ou groupes tenus pour spécifiques. Ils visent à améliorer le mieux-être de tous. Qu'ils soient architecturaux, sociaux, éducatifs, pédagogiques, professionnels ou culturels, les plans inclinés sont universellement profitables. Ce qui facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres.

Quelle différence faites-vous entre un dispositif intégratif et un dispositif inclusif?

Il est effectivement intéressant d'apprécier la pertinence du terme « *inclusif* », aujourd'hui utilisé et se substituant au terme « *intégratif* ». Ses antonymes aident à en préciser le sens. Né au XVIII^e siècle, l'adjectif *exclusif* qualifie ce qui appartient uniquement à quelques-uns, à l'exclusion des autres, par privilège spécial et qui, à ce titre, n'admet aucun partage. Prononcer ou jeter l'exclusive signifiait déclarer l'exclusion de quelqu'un. Le verbe *exclure*, apparu deux siècles plus tôt, voulait dire, originellement, ne pas laisser entrer, ne pas admettre, fermer avec une clé, tenir quelqu'un à l'écart de ce à quoi il pourrait avoir droit. Par la suite, il a pris le sens de rejeter une chose jugée inconciliable avec une autre. L'emploi du mot *inclusion*, qui implique l'idée d'occlusion, de clôture, de réclusion, apparaît plus problématique encore. « *Inclus* » provient du latin *includere*, lequel peut se traduire par « *enfermer* » ou « *renfermer* ». Au XII^e siècle, la forme francisée *enclus* signifie d'ailleurs « *reclus* ». En biologie, on parle d'inclusion fœtale lorsqu'il y a imbrication d'un ovule fécondé par un spermatozoïde dans un autre ovule fécondé en même temps. En cytologie, l'inclusion cellulaire désigne la présence de matériaux métaboliquement étrangers dans le cytoplasme d'une cellule. En odontologie, l'inclusion désigne l'état d'une dent emprisonnée dans l'arcade osseuse d'une mâchoire. En minéralogie, c'est un corps étranger contenu dans la plupart des cristaux et des minéraux. En métallurgie, l'inclusion renvoie à des matières, en général indésirables, prises dans un métal ou un alliage. Autant d'usages qui marquent un enfermement. L'adjectif *inclusif*, qui me semble plus adéquat et pertinent, traduit clairement un double refus. D'une part, celui d'une société et de structures, de la petite enfance à l'adolescence et de l'âge adulte à la vieillesse, dont les seules personnes « *non handicapées* » se penseraient propriétaires. D'autre part, le refus de mise à l'écart, dans des ailleurs improbables, de ceux que l'on juge gênants, étrangers, incompatibles.

Si la logique inclusive ne se réduit pas au cliché qu'elle devient lorsqu'on se contente de l'opposer, sans le justifier, aux dérivés du terme « *intégration* », les deux optiques se distinguent. L'objectif de l'intégration est de faire entrer dans un ensemble, d'incorporer. Il s'agit de procéder, comme on le dit en astronautique, à l'assemblage des différentes parties constitutives d'un système, en veillant à leur compatibilité et au bon fonctionnement de l'intégralité. Un élément extérieur, mis dedans, est appelé à s'ajuster à un système préexistant. Ce qui est ici premier est l'adaptation de la personne : si elle espère s'intégrer, elle doit, d'une manière assez proche de l'assimilation, se transformer, se normaliser, s'adapter ou se réadapter. Par contraste, si l'on parle de dispositif, on peut considérer qu'il est inclusif lorsqu'il module son fonctionnement, sa flexibilité pour offrir, au sein de l'ensemble commun, ce « *chez soi pour tous* » dont je parlais précédemment. Sans neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers et les résorber dans le tout. La visée inclusive contrecarre la centrifugeuse culturelle qui renvoie en périphérie ce dont l'existence même déconstruit les modèles et archétypes dominants. Au-delà des institutions politiques, matérielles ou symboliques normatives donc naturellement toute société procède, elle s'élève contre l'emprise excessive d'une norme qui prescrit, proscrie et asphyxie le singulier. L'exclusivité de la norme, c'est personne, et la diversité,

c'est tout le monde : tel est, de mon point de vue, le deuxième fondement d'une société inclusive.

La gageure d'une telle société est de réunifier les univers sociaux hiérarchisés pour forger un « nous ». Un répertoire commun. Une communauté où la solidarité avec les plus fragiles est dictée par une proximité de destin, dont Ludvig Feuerbach faisait la définition même de l'humanité. Elle est d'opérer des brèches dans les murs. D'édifier, non des barricades, mais des passerelles entre les territoires compartimentés et clos, comme autant de remparts contre la brutalité de l'exclusion. D'ouvrir des voies inédites à ceux qui attendent dans des impasses ; de faciliter la circulation de la sève dans le tronc commun. L'enjeu est d'élargir la Terre, comme le voulait Paul Claudel, qui refusait un monde congestionné : « *Je suis venu pour élargir la terre* », fait-il dire à Don Rodrigue, conquistador vengeur du *Soulier de satin*. Il s'agit de s'extraire des replis qui assèchent pour se projeter au-dehors et s'ouvrir à la toute-humanité, selon l'expression d'Édouard Glissant. De se frotter à d'autres, de s'acculturer, de s'« altérer ».

L'école inclusive substitue la question de la diversité à celle de l'« hétérogénéité ». Qu'est-ce qui se joue, selon vous, dans ce glissement sémantique ?

La signification d'une école inclusive se dévoile par le plein droit de cité qu'elle offre à la diversité des silhouettes humaines et à leur mode d'accès au monde. Mais il est vrai qu'on peut s'interroger sur le sens véhiculé par le terme de *diversité*, tellement usité. Dans l'ancien français, le mot divers signifiait cruel, mauvais, sauvage, avant de prendre le sens de bizarre. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, *diversifier* voulait dire tourmenter, inquiéter. Si la notion de *diversité* continue à troubler, elle s'attache désormais à traduire l'infinie variété humaine et la polyphonie des assemblages changeants, hétéroclites et multiformes. *Divers* se conjugue aussi avec *univers*, pour refléter une humanité à la fois une et aussi diverse qu'il y a d'individus singuliers. À rebours d'une logique disjonctive, fondée sur une conformité fantasmatique, l'optique inclusive se caractérise par la capacité collective à conjuguer les singularités, sans les essentialiser. Des singularités, parfois désarmantes, en relation avec l'infini d'autres singularités, à l'intérieur d'un tout, où chacun a le droit de se différencier, de différer. Et, dans le même temps, d'habiter, d'être, de devenir avec les autres ; d'apporter au bien commun sa biographie originale, faite de ressemblances et de dissemblances, sans être séparé de ses pairs, ni confondu avec eux, ni assimilé par eux. On peut, disait Aimé Césaire, se perdre « *par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel* ».

Les personnes en situation de handicap ne relèvent pas d'un type humain à part. Comme tous les êtres humains disséminés sur la planète, elles sont des variations sur un même thème : le fragile et le singulier. Elles ne sont pas d'« *étranges étrangers* » derrière des allures bizarres, floues, desaffectivées, lointaines, que l'on identifie à leur syndrome. Elles ne se résument pas à un sigle désincarné : IMC, T21, TC ou TED ². Elles ne sont pas assimilables à une institution : IME, MAS, Esat ³ et autres centres

2. Infirmité motrice cérébrale ; Trisomie 21 ; Traumatisme crânien ; Troubles envahissants du développement.

3. Institut médico-éducatif ; Maison d'accueil spécialisé ; Établissement et service d'aide par le travail.

personnalisés d'éducation ou de vie (comme Georg Simmel le mettait en lumière pour la « *catégorie des pauvres* ») et met à mal les possibilités d'interaction avec ces personnes. Sur l'autel des catégories on sacrifie le caractère le plus décisif de toute existence : son essentielle originalité, sa plasticité : la construction de soi, toujours inachevée, incisée, sans limite définitivement établie ; l'incertitude de toute identité. Qui n'a jamais entendu cette phrase : « *N'usons pas de détours ou de faux-fuyants, un handicapé est un handicapé ?* » Elle veut dire implicitement : « *Cette personne n'est pas seulement handicapée, elle est "le handicapé" en personne.* » C'est l'absolutisation de son identité catégorielle qui produit son exclusion. Si les catégories sont mobilisées dans les interactions sociales, il n'en reste pas moins qu'elles constituent bien des formes d'indexation, des modes d'assignation à un groupe, de systématisation, de détermination et, *in fine*, de négation. Pas plus qu'une multiplicité de territoires juxtaposés ne forme un monde commun, une pluralité de catégories ne fait pas une société. La passion de l'ordonnement dans des frontières prédéterminées est le contraire même d'une société inclusive. Une vie commune implique un désir de liens, d'interaction des singularités avec le développement de compétences prosociales, c'est-à-dire une positivité face à la pluralité des besoins, points de vue, désirs et projets.

Parce qu'ils sont pollens de vie ou de mort, dignes ou indignes, les mots peuvent aussi créer et fortifier, ou à l'inverse, infra-humaniser et déréaliser. Les mots sont des regards, dont nous sous-estimons la portée. Victor Hugo en faisait des « *passants mystérieux de l'âme* ». Parce qu'ils expriment notre réalité profonde et celle du corps social, ils sont tout-puissants, chacun l'expérimente depuis son enfance : ils façonnent notre vision des autres et du monde. Les mots ont une philosophie. Les relations s'élaborent et l'humanité se partage à travers eux. « *Mal nommer, c'est ajouter au malheur de ce monde* », disait Albert Camus, empruntant cette idée à son ami Brice Parain, scrutateur attentif des mystères de l'origine et de l'évolution du vocabulaire. La perspective inclusive suppose d'abandonner les mots-frontières au profit de termes-liens. Les termes communs, en lieu et place de termes particularisants, concourent à remettre dans le mouvement général. Ils redonnent aux personnes en situation de handicap leur dignité ontologique et leur ouvrent la possibilité de s'amarrer à une vie sociale, qui leur échappe souvent comme du sable entre les doigts. Or vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions. Permettre à la fois de vivre et d'exister est, à mes yeux, le quatrième fondement d'une société inclusive. Faut-il continuer, par exemple, à parler d'enfants intégrés à l'école, comme si l'on devait incorporer des éléments exogènes ne procédant pas d'un ensemble commun ? Disons simplement scolariser. Probablement, aurons-nous aussi à abandonner, dans un temps plus ou moins proche, le terme *handicap*, qui fait certainement partie des concepts émoussés, sinon épuisés, qui continuent à vivre, entretenant des confusions ou une stigmatisation et légitimant des exclusions. Mais une question se pose : faudra-t-il le remplacer ?

Justement, comment penser la singularité ?

Il n'existe pas, d'un côté, une singularité extraordinaire et, de l'autre côté, la singularité ordinaire. Les frontières sont brouillées. Nous sommes tous, en situation de handicap

ou non, singuliers pluriels. Ni plus ni moins. Des êtres intermédiaires entre un plus et un moins, un milieu et un pire, un en deçà et un au-delà. Entre résistance et fléchissement face aux agressions de la fortune. Des circonstances adverses peuvent, sans prévenir, faire voler en éclats la certitude de se croire installé, comme membre inamovible, sur le bon versant du destin. Celui-ci peut nous jeter, à tout instant, hors de la condition ordinaire ou commune. La vie est par nature ambiguë. La dialectique du singulier et de l'universel se situe au cœur de la compréhension de l'humain et des rapports sociaux. Six siècles avant Sören Kierkegaard, Jean Duns Scot, philosophe et théologien écossais à l'origine du concept d'écclité exprimant le caractère unique d'une personne, avait déjà récusé les approches abstraites et générales qui négligent l'existence de l'individu réel. Réciproquement, toute forme d'ostracisme est le symptôme d'une pathologie du développement social. C'est la maladie d'une communauté humaine en mal de sens, par dérèglement, par carence et, spécifiquement, par incapacité, non à maintenir l'ordre social, mais à assurer à ses membres les conditions de la réalisation de soi. L'idée de société inclusive implique une intelligence collective de la singularité, et aussi de la vulnérabilité conçue comme un défi humain et social à relever solidairement. Plus que toutes les autres, les personnes en situation de handicap subissent les effets d'une infra-humanisation. En particulier, une école inclusive doit constituer une réponse au besoin de reconnaissance, d'attention, de sympathie et de considération. Être reconnu, c'est se voir attribuer une place et une valeur, en tant que contributeur à la vie collective. Des élèves en situation de handicap peuvent être à l'école sans y être réellement et sans en être vraiment. Ils gardent alors un sentiment d'extranéité, une impression d'appartenir et de ne pas appartenir. En même temps dedans et dehors : sur le seuil, en situation de liminalité. Aux mains des autres qui décident pour eux ; qui les prennent en charge sans les prendre en compte comme sujets et acteurs de leur propre histoire et d'un récit commun. Le déni de leurs aptitudes, fussent-elles modestes, annihile leur envie de se mettre en mouvement, de se projeter. Il les « infirme ». Il leur interdit de faire œuvre et les voue en conséquence au désœuvrement. En les écrasant sous un sentiment de néant, la polarisation sur le handicap les empêche d'exister. Transformer notre culture pour faire advenir une communauté vraiment humaine, c'est ainsi autoriser les personnes en situation de handicap à exister au-delà des préjugés, en favorisant l'expression de leur potentiel, de leurs désirs, de leur parole.

La particularisation excessive de la question du handicap représente un écueil. Elle mérite une prise en compte plus collective, trouvant sa traduction, en termes légaux, dans toute loi et politique de droit commun. Les législations particularistes n'ont été, jusqu'à nos jours, qu'un mal nécessaire. On le sait, une situation de handicap est à considérer dans un environnement social, qui n'est pas donné mais construit. Un contexte peuplé d'obstacles, de rigidités et d'exclusivités majore les conséquences d'une maladie, d'un trouble, d'une lésion ou d'un traumatisme. Il amenuise les possibilités de la personne d'accéder aux ressources, de prendre part à la vie réelle et d'y être acceptée. À l'inverse, tout facilitateur, qu'il concerne l'aménagement de l'espace, les règles, lois et systèmes, les planifications, les soutiens et accompagnements, les relations et interactions, représente un facteur inclusif.

L'école inclusive, appuyée sur l'équité, la liberté et les « *capabilités* », implique un accès naturel, libre et équitable, à tout pour tous. Une accessibilité multidimensionnelle et universelle. Loin de se limiter à l'environnement naturel ou conçu par l'homme (marches d'escaliers moins hautes, encadrements de porte plus larges ou ascenseurs adaptés, etc.), il s'agit d'interroger quel itinéraire est à même de faciliter le devenir d'un enfant, ses activités et sa participation. Quelle est pour lui la trajectoire la plus ouverte ? Les Anglo-Saxons parlent de *recovery*, c'est-à-dire de rétablissement dans sa vie sociale. Cela suppose, d'un côté, de supprimer les barrières handicapantes, les restrictions et les limitations dans son parcours, afin d'optimiser l'essor de ses ressources propres : motivation, pouvoir d'agir, capacité d'autodétermination et de résilience. De l'autre, d'inventer des moyens et des pratiques facilitant sa participation au monde commun. Tout être est né pour l'équité et la liberté : c'est le cinquième fondement d'une société inclusive.

Qu'est-ce que l'école inclusive implique en termes de posture, de relation à autrui ?

Cela renvoie à la quête, impossible mais nécessaire, d'une « *bonne présence* » à l'autre, dans un espace qui nous garde ensemble. Sans défenses acérées. Avec et malgré les menaces du voisinage et les dangers de l'éloignement. Avec la notion d'école inclusive, on est loin des fioritures sémantiques, d'un simple changement de mot en réponse à une mode. C'est un nouveau cadre de pensée qui interroge puissamment notre forme culturelle, où l'on tend à scotomiser les différentes formes de fragilités. Il questionne tout lieu d'éducation gouverné par la norme, le niveau et le classement. Il remet en cause les milieux professionnels arc-boutés sur des standards. L'enjeu est de taille. La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps, mais la nécessité est là : amender la terre pour en permettre l'accomplissement. Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions. Pire que l'indignation est la résignation. S'indigner, c'est redonner une *dignitas*, une estime, une considération, un rang social à ce qui en sont indûment privés. Pire que les éclats de voix sont l'habitude et l'indifférence. Il ne faut jamais se guérir du mal des autres.

La réalisation de soi est loin d'être un voyage en solitaire. La capacité d'identification cognitive d'un être humain présuppose en effet une aptitude, apprise dès le plus jeune âge, à percevoir les qualités valorisées des partenaires d'interaction. La visée inclusive prône une conversion des modes de penser et d'agir, par le dépassement du conflit entre la raison et le sensible. Elle tient indéfectiblement liées les activités de compréhension de l'humain et celles de transformation du monde.



Bibliographie

- AMADO LÉVY-VALENSI (É.), *La dignité des mots*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris, 1995.
- ARENDT (H.), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 1961, édition originale : *The Human condition*, University of Chicago Press, Chicago, 1958.
- BAVCAR (E.), « Vous devez comprendre qu'il y a d'autres regards, sans les yeux », *Psychologies*, mars 2004, p. 85.
- BAVCAR (E.), *Le voyeur absolu*, Le Seuil, Paris, 1992.
- BEAUVOIR (DE) (S.), *Une éthique de l'ambiguïté*, Gallimard, Paris, 1948.
- CAMUS (A.), « Sur une philosophie de l'expression », *Œuvres Complètes*, tome 1, 1931-1934, La Pléiade, Gallimard, Paris, 2006.
- CÉSAIRE (A.), *Lettre à Maurice Thorez*, Discours à la Maison du sport, Fort-de-France, Parti progressiste martiniquais, 24 octobre 1956, p. 21.
- CLAUDEL (P.), *Le soulier de satin*, 1929, collection « Folio », Gallimard, Paris, 2000.
- FEUERBACH (L.), *Manifestes philosophiques (Principes de la philosophie de l'avenir)*, 1843, PUF, Paris, 1960.
- LAPLANTINE (F.), « Réhabiliter le sensible » in C. GARDOU, D. POIZAT, *Désinsulariser le handicap*, Érès, Toulouse, 2007, p. 253-262.
- GARDOU (C.), *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, collection « Connaissance de la diversité », Érès, Toulouse, 2012.
- GIDE (A.), *Journal 1942-1949*, Gallimard, Paris.
- GLISSANT (É.), *Tout-monde*, Gallimard, Paris, 1995.
- HEGEL (G. W. F.), *La phénoménologie de l'esprit*, 1807, Gallimard, Paris, 1993.
- HONNETH (A.), *La réification. Petit traité de théorie critique*, Gallimard, Paris, 2007.
- HUGO (V.), *La légende des siècles*, 1859, J'ai lu, Paris, 2003.
- HUGO (V.), *Les contemplations*, livre I, 1855, Pocket, Paris, 2010.
- NANCY (J.-L.), *Être singulier pluriel*, Galilée, Paris, 1996.
- PARAIN (B.), *Recherches sur la nature et les fonctions du langage*, Gallimard, Paris, 1943.
- PARAIN (B.), *Essai sur le logos platonicien*, Gallimard, Paris, 1942.
- REY (A.), « Le dernier mot. Fortunes diverses », *Le magazine littéraire*, n° 497, mai 2010, p. 106.
- ROSANVALLON (P.), *La société des égaux*, Le Seuil, Paris, 2011.
- SIMMEL (G.), *Les pauvres*, 1907, PUF, Paris, 2005.
- SMITH (A.), *Théorie des sentiments moraux*, 1759, PUF, Paris, 2007.
- TODOROV (T.), *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Le Seuil, Paris, 1995.
- TÖNNIES (F.), *Communauté et société*, 1887, PUF, Paris, 2010.